

# Mise en place du Plan de Sécurisation des Etablissements : P.S.E.

## Fiche technique

### Secteurs

Tous secteurs

### Public

Cadres de direction et/ou responsables techniques et/ou les IRP des Établissements sanitaires ; sociaux et médico-sociaux

### Durée

2 jours

### Organisme de formation

➔ AXXIS FORMATION SANTE

### Date limite d'inscription

30/11/2018

## Lieux & dates

### ➔ Groupe 1

#### Doubs

Les 11 & 12 avr. 2019

### ➔ Groupe 2

#### Doubs

Les 21 & 22 oct. 2019

### ➔ Groupe 3

#### Jura

Les 6 & 7 juin 2019

### ➔ Groupe 4

#### Haute-Saône

Les 27 & 28 juin 2019

### ➔ Groupe 5

#### Territoire de Belfort

Les 16 & 17 mai 2019

### ➔ Groupe 6

#### Territoire de Belfort

Les 19 & 20 sep. 2019

## Interlocuteur Opcos Santé

LUX Sylvie

[sylvie.lux@unifaf.fr](mailto:sylvie.lux@unifaf.fr)

03 80 30 84 46

## Contexte

**Un plan d'action relatif à la sécurisation des établissements de santé** est mis en œuvre par le ministère des solidarités et de la santé, en étroite collaboration avec le ministère de l'intérieur, le ministère de la justice, les agences régionales de santé et les préfetures conformément à la circulaire DGCS du 4 juillet 2017. La démarche poursuivie s'inscrit **dans le cadre d'une politique globale et pluriannuelle de sécurité des établissements** qui doivent également prendre en compte la réponse aux nombreux actes de violences et d'incivilités auxquels ils sont confrontés.

Tout en préservant la qualité de l'offre de soins, il est nécessaire de développer **une culture permanente de vigilance et de sûreté chez l'ensemble des professionnels de la santé** afin qu'ils participent à l'effort de sécurité globale.

La démarche est pilotée par les directeurs généraux des agences régionales de santé, en coordination avec les préfets de département et en lien étroit avec les forces de sécurité intérieure et le dispositif du plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection « VIGIPIRATE ».

Il a été demandé à chaque établissement de santé de se doter d'un plan de sécurisation d'établissement (PSE) intégrant la menace terroriste, et de l'inscrire dans le cadre d'une politique globale et durable de sécurité d'établissement, permettant d'adapter chaque structure à la réalité de son environnement.

Ce plan vise à la fois la sécurité des personnels des établissements, des personnes accueillies, de leurs familles.

Le propos de cette formation est d'accompagner les structures à s'acquitter de cette obligation.

## Objectifs

- ➔ Connaître les obligations, les responsabilités de chacun et les resituer dans un contexte pour l'établissement et les professionnels de la santé.
- ➔ Mesurer les attendus sur le plan de sécurisation des établissements et les écarts avec son établissement.
- ➔ Projeter les actions à mettre en œuvre en élaborant son plan de sécurisation d'établissement et en l'évaluant dans la durée.

## Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

## Contenu

### OBJECTIF 1 : IDENTIFIER LES ENJEUX LIES A LA SURETE DE L'ETABLISSEMENT :

1°) Qu'est-ce que le PSE ?

- ➔ Rôles, objectifs, contexte

- ☞ Enjeux pour l'établissement, les acteurs internes et externes
- ☞ Cadre réglementaire pour le directeur d'établissement
- 2°) Quels sont les autres plans (PCA, PB) ou règles en matière de sûreté (ERP) ? Rôles et objectifs ?
- 3°) Articulation des différents plans pour une articulation efficace et coordonnée

**OBJECTIF 2 : REPERER LES DIFFERENTS TYPES DE RISQUE POUR SON ETABLISSEMENT :**

- 1°) Rappel sur la notion de risque
- 2°) Identification et hiérarchisation des risques potentiels pour son établissement
- 3°) Sécurisation en temps normal et en situation d'attentat ou de crise locale

**OBJECTIF 3 : PROPOSER UN PLAN D'ACTION ET DE SUIVI DU PLAN DE SECURISATION DE L'ETABLISSEMENT :**

- 1°) Contextualiser le plan d'action
- 2°) Rôles et objectifs du plan d'action
- 3°) Analyse du plan d'action
- 4°) Proposition d'un plan d'action
- 5°) Faisabilité des mesures proposées

**OBJECTIF N°4 : COORDONNER LES DIFFERENTES RESSOURCES INTERNES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE SECURISATION DE L'ETABLISSEMENT :**

- 1°) Connaître les ressources internes
- 2°) Connaître le rôle des différentes ressources internes
- 3°) Articuler les ressources internes en fonction du PSE

**OBJECTIF N°5 : IDENTIFIER LE RESEAU DES PARTENAIRES EXTERNES A MOBILISER :**

- 1°) Connaître les partenaires externes à mobiliser
- 2°) Connaître le rôle et le champ de compétences des partenaires externes
- 3°) Les mobiliser pour mieux coordonner les actions.

**OBJECTIF 6 : MAITRISER LE PROCESSUS D'IDENTIFICATION, D'ALERTE ET DE COMMUNICATION FACE A UNE SITUATION DE VIOLENCE, D'ATTAQUE ARMEE :**

- 1°) Connaître le processus d'identification
- 2°) Connaître la procédure interne d'alerte
- 3°) Connaître le processus de la communication
- 4°) Connaître la conduite à tenir en cas de violences
- 5°) Connaître la conduite à tenir face à une attaque armée/un attentat

**OBJECTIF 7 : S'APPUYER SUR LES FICHES CONSEILS EN CAS D'EVENEMENTS SPECIFIQUES :**

- ☞ Trame de message d'alerte
- ☞ Conduite à tenir dans le cadre d'une alerte à la bombe
- ☞ Découverte d'un objet ou réception d'un colis suspect
- ☞ Incident de sécurité sur un poste de travail informatique
- ☞ Le repérage des cas de radicalisation
- ☞ Le contrôle et la fouille des bagages et sacs...

**Mise en pratique / en situation – Gestion de crise en cas de violence et/ou acte**

**terrorisme** où les participants ont à mettre en pratique les procédures internes d'alerte, à organiser la mobilisation des ressources internes et les acteurs externes, à connaître les différentes procédures et fiches réflexes mises en place

1°) Comprendre ce que peut vivre le personnel

2°) Règles à suivre : se cacher, se confiner...

3°) Coordonner les intervenants et les équipes

4°) Passer une alerte

5°) Analyser les pratiques dans l'objectif de les améliorer (en continue)

**OBJECTIF 8 : S'ASSURER DE LA MISE A JOUR DU PSE :**

⇒ Exercices de mise en œuvre du PSE

⇒ Développement d'une culture de la sûreté